CODE DE CONDUITE DES PARENTS

Patinage Anjou Inc. adhère au Code de conduite des parents recommandé par Patinage Canada.

Code de conduite des parents Patinage Canada, octobre 2008

Les parents ont une énorme influence sur les expériences des patineurs dans le sport. La relation d’un patineur avec ses parents et la façon dont ses parents se comportent dans l’environnement de Patinage Canada déterminent la qualité de l’expérience d’un patineur. Dans ce code, le terme « parents » désigne les « parents et tuteurs ». Ce code s’applique à tous les parents qui sont membres de Patinage Canada ou dont les enfants sont membres de Patinage Canada. Les parents respecteront ce code en tout temps durant leur participation dans tout club ou école, compétition ou activité de Patinage Canada.

1. Comportements recommandés des parents envers leurs enfants patineurs pour en favoriser le développement

• Les parents devront toujours avoir un comportement modèle positif et responsable et communiquer à leur fils ou leur fille qu’ils s’attendent à ce qu’ils se comportent de la même façon.

• Les parents doivent souligner l’importance des valeurs comme l’esprit sportif, le respect, la coopération, la compétition et le travail d’équipe à leur fils ou leur fille et les féliciter de concourir loyalement, de participer et de perfectionner leurs habiletés.

• Les parents donneront l’exemple et encourageront leur fils ou leur fille à maintenir un bon équilibre entre le patinage et leur vie (école, autres activités, activités sociales, etc.).

• Les parents donneront l’exemple et encourageront des choix d’aliments équilibrés et sains et souscriront à un style de vie actif et sain

• Les parents auront de grandes attentes, néanmoins raisonnables, en ce qui concerne la participation au patinage de leur fils ou de leur fille et mettront l’accent sur le développement et le plaisir de leur enfant.

• Les parents feront naître la confiance chez leur fils ou leur fille en ce qui concerne le perfectionnement de leurs aptitudes et habiletés et éviteront toujours les comparaisons avec les autres patineurs.

• Les parents célébreront l’acquisition d’habiletés et l’atteinte des buts de leur fils ou de leur fille.

• Les parents, de concert avec l’entraîneur professionnel et l’athlète, seront considérés membres d’une équipe dont la principale préoccupation est le progrès et le développement globaux de l’enfant. Les parents respecteront le fait que l’entraîneur professionnel est responsable du développement sur glace et hors glace de l’athlète et est habilité à ce titre. Le rôle du parent sera de s’intéresser sainement au progrès et au développement de son enfant et d’être responsable de la nutrition, du repos, de l’adhésion au régime d’entraînement hors glace établi par l’entraîneur ou tout autre professionnel en conditionnement physique, de la santé générale, de l’équilibre dans la vie et du soutien moral et émotionnel de l’enfant.

2. Code de conduite des parents dans l’environnement de Patinage Canada. Mesures disciplinaires: Un parent qui déroge à ce code de conduite pourra être sanctionné, allant de l’avertissement verbal jusqu’à l’expulsion du Club, selon la répétition et/ou la gravité du geste

• Tous les parents se conduisent de façon responsable, conformément aux valeurs de l’esprit sportif, de l’intégrité, de la communication ouverte et du respect mutuel.

• Les parents assumeront, en majeure partie, la responsabilité du comportement et de l’attitude de leur fils ou de leur fille sur la glace.

• Les parents doivent en tout temps traiter toutes les personnes et les biens avec dignité, courtoisie et respect, y compris mais sans s’y limiter les patineurs, les administrateurs, les entraîneurs, les officiels et bénévoles, les autres parents et toute autre personne qui fait partie du Club, de l’école de patinage, de la section ou de Patinage Canada.

• Les parents doivent s’abstenir de tout comportement ou commentaire blasphématoire, insultant, importun, sexiste, raciste, offensant, irrespectueux ou sinon injurieux, sans hostilité ou violence.

• Les parents s'assureront que leur fils ou leur fille porte de l’équipement et des vêtements de patinage appropriés.

• Les parents ne fourniront jamais d’alcool ou de drogues à des mineurs dans un environnement de Patinage Canada.

• Les parents ne fourniront jamais de drogue ou de substance destinée à augmenter la performance ni n’en recommanderont l’utilisation.

• Les parents éviteront tout comportement qui jette le discrédit sur leur club, école de patinage, section ou Patinage Canada, y compris mais sans s’y limiter une consommation abusive d’alcool, l’utilisation de drogues à des fins non médicales et le jeu.

• Les parents soutiendront ouvertement cette politique sur le code de conduite et prendront les mesures voulues pour s’assurer que les autres parents respectent et soutiennent cette politique sur le code de conduite.

• Les parents observeront en tout temps les politiques, les procédures, les règles, les normes et l’éthique de Patinage Canada